

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2014

Le 12 avril 2014, sur convocation régulière du Maire en date du 5/04/2014, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux.

Claude RICHARD a été élu secrétaire de séance.

### 1- DESIGNATION DES DELEGUES AUX EPCI ET REFERENTS

*EPCI = Etablissements Publics de Coopération Intercommunale*

En préambule, le Maire fait un rapide résumé de la réunion du 11 avril des délégués communautaires du secteur Ouest (14 communes) à laquelle il assistait avec Annie Salomez. Pour ce secteur, deux V/Présidents ont été élus : MM. Gabriel Baulieu (Maire de Serre) qui restera responsable de secteur et Robert Stépourjine (Maire de Pirey) ainsi que deux conseillers communautaires délégués : M. Bernard Gavignet (Maire de Vaux les Prés) et Mme Catherine Barthelet (Maire de Pelousey).

Les délégués de Pouilley les Vignes au SMSCOT et SYBERT ont également été désignés : Annie Salomez titulaire au SMSCOT et Jean-Marc Bousset titulaire au SYBERT.

Jean-Marc Bousset liste les différentes représentations de la commune à désigner ; le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les conseillers municipaux pour représenter la commune comme suit :

SIVOS LANTERNE	SICA	Syndicat du VAL DE L'OGNON
DCM 1-a-12042014 <u>4 titulaires</u> William SCHWOB Patrice JEGO Jean-Charles MICALLEF Sandra FALLAIX	DCM 1-b-12042014 <u>2 titulaires</u>  Bernard MAISSE Jeannine DRUOT	DCM 1-c-12042014 2 titulaires  Bernard MAISSE Franck GIBERTINI
<u>4 suppléants</u> Annie SALOMEZ Eric LEONARD Jean-Paul REVERT Jean-Marc BOUSSET	<u>2 suppléants</u>  Eric LEONARD Nadine BURLAUD	<u>2 suppléants</u>  Annie PROD'HOMME Franck VERMOT-DESROCHES

A signaler : 1<sup>ère</sup> réunion du SIVOS LANTERNE : mercredi 16 avril - SICA : 5 mai – SIEVO : 18 avril

<b>SIVOS COLLEGE</b>	<b>C.A du COLLEGE</b>	<b>AUDAB</b>
DCM 1-d-12042014  Jean-Marc BOUSSET William SCHWOB	DCM 1-d-12042014  <b>1 titulaire et 1 suppléant</b>  Sandra FALLAIX William SCHWOB	DCM 1-e-12042014  Annie SALOMEZ
<b>CCAS</b>	<b>COMITE DES FETES</b>	
DCM 1-f-12042014  Président = le Maire Jeannine DRUOT Marie-Agnès GUEZET Nadine BURLAUD Agnès BAS Annie PROD'HOMME Claude RICHARD	DCM 1-g-12042014  Président = le Maire  Véronique MAGAUD Annie PROD'HOMME Agnès BAS Jean-Charles MICALLEF	<u>REGISSEUR DE</u> <u>RECETTES :</u>  Véronique MAGAUD

**COMMISSION D'APPELS D'OFFRES**

**Président : le Maire (suppléant : Eric LEONARD)**

DCM 1-h-12042014 + arrêté du Maire n° 567

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Bernard MAISSE Patrice JEGO Véronique MAGAUD	Nadine BURLAUD Jean-Charles MICALLEF Ghislaine GALLET

Concernant AVALFORT, le Maire informe que cette association remet en état la 1<sup>ère</sup> batterie du mont avec l'aide du 19<sup>e</sup> régiment du génie qui fête ses 50 ans de présence à Besançon et Thoraise. Le travail est déjà commencé mais trois jours intensifs sont prévus fin mai – Jean-Marc Bousset indique qu'une réception des travaux sera faite le 28 mai à 18h avec le Conseil Municipal et les anciens combattants.

**GROUPE DE PILOTAGE DU COMITE D'ANIMATION LOCALE** (projets développés avec Familles Rurales) :

Jeannine DRUOT- Claude RICHARD – Jean-Marc BOUSSET - Agnès BAS

DCM 1-i-12042014

\*\*\*\*\*

Sur question d'Annie Salomez, le Maire indique que lorsqu'un titulaire est absent pour une réunion, il doit prévenir son suppléant et informer le secrétariat de mairie ; en ce qui concerne les absences en réunion de Conseil Municipal, un pouvoir **écrit** doit être déposé à la mairie.

## COMMISSIONS

### URBANISME

Jean-Marc Bousset, Bernard Maisse, Nadine Burlaud, Véronique Magaud, Franck Gibertini, Jeannine Druot, Agnès Bas, Sandra Fallaix, Eric Léonard.  
1<sup>ère</sup> réunion le vendredi 18 avril à 19h30.

### APPULIEN – COMMUNICATION

Jeannine Druot – Jean-Paul Revert – Franck Vermot-Desroches – Marie-Agnès Guezet – Nadine Burlaud.  
A signaler : il y aura désormais 2 parutions par an de l'Appulien.

### ENVIRONNEMENT

Patrice Jego - Annie Salomez – Ghislaine Gallet – Marie-Agnès Guezet –

## COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire explique que la durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du Conseil Municipal ; c'est pourquoi, 6 nouveaux commissaires titulaires et 6 suppléants seront nommés par la direction des services fiscaux, sur proposition d'un nombre double de noms.

Les propositions doivent s'attacher à représenter les différentes catégories de contribuables (propriétaires, commerçants, locataires...) ; un commissaire doit être propriétaire de bois ou de forêts et un autre doit être domicilié hors de la commune.

Jean-Marc Bousset explique qu'il reprendra la liste actuelle comme base des propositions. D'ores et déjà, Bernard Maisse et Eric Léonard sont volontaires pour intégrer cette commission.

## COMITES CONSULTATIFS

Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de ne pas créer de comités consultatifs.

Par contre, des **groupes de travail** seront ouverts aux Appuliens ponctuellement pour des projets précis au fur et à mesure de l'avancement des projets et de leur réalisation (plan de circulation, médiathèque, groupe scolaire...)

De plus, des réunions publiques seront organisées pour présenter les projets.

## 2- DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

Vu les articles L 2122-22, L 2122-23, L 1618-1, 1618-2 et R 1618-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées personnellement par le Maire – à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil Municipal, en application de l'article L. 2122-23.

Le Maire peut toutefois subdéléguer la signature de ces décisions à un adjoint (article L.2122-18)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accepte de donner les délégations suivantes au Maire, pour la durée du mandat :

1° De procéder, dans les limites fixées par le CM, soit 300 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change.

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre

4° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

6° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros

7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

8° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

9° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en matière d'urbanisme, de voiries et réseaux et de bâtiments.

10° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local. Le Maire insiste sur le fait qu'il donnera systématiquement les informations sur les décisions prises.

DCM 2-a-12042014

## 3- QUESTIONS DIVERSES

- a) Question de Jean-Paul Revert : comment fonctionner lorsqu'un conseiller a des questions pratiques ponctuelles – le Maire rappelle que le rôle des adjoints est de collecter les demandes pour en débattre en réunion d'adjoints et de Conseil Municipal.
- b) Marie-Agnès Guezet demande où en est le problème des cloches – le Maire informe qu'il vient de recevoir un nouveau courrier concernant l'arrêt de la sonnerie des cloches la nuit. Cette question sera à l'ordre du jour du Conseil Municipal de mai.